



Réseau agriculture

Marie-Catherine SCHULZ

agriculture@fne.asso.fr

Tél. : 01 44 08 64 12

Paris, le 10 septembre 2009

Projet de Loi de modernisation de l'agriculture (LMA) Pistes de propositions de France Nature Environnement (FNE)

Pour FNE, la future Loi de Modernisation de l'agriculture (LMA) doit permettre de conforter les engagements du Grenelle de l'environnement en matière d'agriculture, mais aussi de préparer la Politique agricole commune (PAC) de l'après-2013.

Voici les 7 pistes de propositions de la fédération :

Agriculture et alimentation

1. FNE demande un **affichage de la qualité environnementale** des produits agricoles, afin que le consommateur puisse apprécier la qualité environnementale des pratiques de production, de transformation et de transport des produits agricoles. Cet affichage répond à un engagement du Grenelle. Un affichage de la qualité en matière de bien-être animal doit également être mis en place.
2. FNE demande par ailleurs que des **critères environnementaux** soient intégrés dans les cahiers des charges des Appellations d'origine contrôlée (AOC).

Agriculture et société

3. De plus en plus, l'avenir de l'agriculture passera par l'implication de l'ensemble de la société dans l'élaboration de la politique agricole et alimentaire. Seul un renforcement des liens entre le monde agricole et le reste de la société permettra de garantir la légitimité des soutiens publics à l'agriculture et la préservation de l'activité agricole face à d'autres enjeux tels que l'urbanisation. C'est pourquoi il est nécessaire de **réformer la gouvernance en matière d'agriculture** pour une meilleure intégration de la société civile dans le débat agricole. FNE demande notamment :
 - une recomposition du **CSO** (Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire), des **CDOA** (Commissions Départementales d'Orientation Agricole), des **conseils d'administration de SAFER**, du **CSFPF** (Conseil Supérieur de la Forêt et des Produits Forestiers) et des **CRFPF** (Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers), sur la base des 5 collèges *type Grenelle* (administrations, collectivités territoriales, associations, syndicats, organismes patronaux).
 - La création dans les **Chambres d'agriculture** d'un collège représentant les associations de consommateurs et de protection de l'environnement.



- La création d'un **comité permanent du bien-être animal**, composé paritairment de représentants associatifs et de représentants professionnels de l'élevage, sous la présidence du Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du Ministre de l'écologie.

Agriculture et territoire

4. FNE propose d'élargir la possibilité d'inclure des **clauses environnementales dans les baux ruraux** (art. 76 de la LOA de 2006) à l'ensemble des parcelles et des bailleurs. La protection de l'environnement concerne en effet l'ensemble du territoire et ne saurait se limiter aux parcelles bénéficiant d'un statut de protection particulier.
5. Parce que la souveraineté alimentaire est un enjeu majeur et que la constitution d'une trame verte et bleue supposera de stopper le mitage des espaces agricoles, forestiers et naturels, FNE demande de **renforcer la préservation l'espace rural face à l'urbanisation, notamment en zone péri-urbaine** : pour FNE, cette loi doit être l'occasion de réfléchir aux outils économiques et fiscaux qui permettent de lutter contre la consommation d'espaces, notamment les espaces péri-urbains réservés à l'agriculture, à la forêt et aux milieux naturels (par exemple : modulation de la Dotation Générale de Fonctionnement).

Agriculture et PAC

6. Les **exploitations agricoles de haute valeur environnementale**, qui consacrent plus de 10% de leur surface aux infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées, etc.) et qui injectent moins de 30% d'intrants (engrais, pesticides, énergie, etc.) dans leur chiffre d'affaires, fournissent des services environnementaux à la société : amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, maintien de la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique. C'est pourquoi FNE demande qu'une **incitation financière** soit attribuée aux exploitations de haute valeur environnementale (certifiées HVE de niveau 3), à court terme par l'instauration d'un crédit d'impôt et à plus long terme par la **réorientation des aides de la PAC** vers la rémunération des services environnementaux et sociaux rendus par ce type d'agriculture.
7. A ce titre, les aides de la PAC doivent aussi être réorientées vers la rémunération d'un **bien-être animal supérieur** aux normes.